



# Cercle Sportif Arpajonnais

Fondé en 1927 – Partenaire du Clermont Foot 63  
[www.csarpajon.fr](http://www.csarpajon.fr)



Objet : protocole sanitaire football

J'ai l'honneur de solliciter votre autorisation pour l'usage de tous les vestiaires du Stade du Pont dans le cadre des entraînements et matchs. La Fédération Française de Football, la LauraFoot et le District du Cantal nous ont communiqué différentes informations et consignes et vous trouverez ci-dessous un protocole en phase avec les consignes de ces sus-dites instances dans le cadre d'utilisation des différents espaces qui sont mis à notre disposition.

## 1 – Généralités

- Désignation d'un référent Covid-19 au sein du club en la personne de Franck Périé (06 40 18 86 95), déclaration faite auprès de la Laura Foot.

## 2 – Port du masque :

- Port du masque obligatoire pour toute personne de plus de onze ans qui pénètre dans l'enceinte sportive.
- Affichage de cette obligation aux entrées principales.
- En sont dispensés joueurs, arbitres, entraîneurs principaux.
- Lors des rencontres, les remplaçants et dirigeants autres que l'entraîneur principal y sont astreints.

## 3 – Usage des vestiaires :

Conformément au décret 2020-1035 du 14/08/2020, les vestiaires sont autorisés dans le respect des dispositions suivantes :

- L'entraîneur principal sera désigné comme responsable du respect des dispositions ci-dessous énumérées.
- Gel hydroalcoolique aux entrées principales des vestiaires.
- Affaires personnelles rangées dans les sacs.
- Usage des quatre vestiaires de l'Espace du Pont et de la totalité des vestiaires annexes nécessaires pour les entraînements jeunes et seniors.
- Distanciation matérialisée dans les vestiaires.
- Port du masque en phase d'habillage et déshabillage.
- Après match, usage des vestiaires par groupe de huit et douches prises quatre par quatre maximum pour respecter les règles de distanciation.
- Limitation du temps de présence dans les vestiaires.
- Ventilation des lieux avant et après usage (selon la configuration des locaux).
- Désinfection après usage par le responsable d'équipe afin de laisser les lieux sains en vue du nettoyage par les Services Techniques.
- Fourniture d'un masque à chaque officiel si nécessaire.



#### 4 – Buvette

- Gel hydroalcoolique à disposition.
- Ouverture uniquement de la buvette extérieure.
- Port du masque obligatoire pour les personnes de plus de onze ans.
- Masques et gants pour les bénévoles chargés du service.
- Pas de stationnement devant la buvette.
- Pas de table et de chaise à disposition des consommateurs.
- Utilisation de récipients à usage unique.

#### 5 – Terrain d'Honneur

- Port du masque obligatoire pour les personnes de plus de onze ans.
- Gel hydroalcoolique à disposition aux entrées.
- En tribune, distanciation, neutralisation d'une place sur deux avec matérialisation sur les bancs.
- Mise en place d'un sens de circulation dans la tribune. Mise en place de rubalise du portail des entrées jusqu'à l'escalier de la tribune hormis pour les personnes GIG-GIC qui peuvent gagner les emplacements qui leurs sont réservés. La sortie de la tribune se fera par l'escalier côté rivière, puis sortie de l'espace terrain d'Honneur par le petit portail donnant sur le parking des officiels.

#### 6 – Entraînements

Les mêmes dispositions que dessus seront mises en vigueur.

Espérant avoir été assez précis et restant à votre disposition pour tout complément d'information, soyez assurés de notre implication dans l'application des consignes ci-dessus énumérées et veuillez agréer nos salutations sportives les plus sincères et cordiales.

Fait à Arpajon sur Cère  
Le 09 septembre 2020  
Mathias Juignet  
Coprésident du CSA

